

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

3 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, le trois mai à 20 heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes HIBERT, GAULTIER, LAYRAC, MANDOCE, PRIVAT, TIERRET ; Mrs AUGUY, DELAGNES, GIRARDIN, HORVILLE, POUJOL, SCHEUER, SOLLADIE

Procuration : Madame Cécile GUIRAL a donné pouvoir à Madame Valérie MANDOCE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HORVILLE

1) Plan de financement du Plateau de Sport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux et les anciens plans de financement de cette opération. A ce jour le projet et le plan de financement est totalement arrêté. Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

- Montant des travaux : **285 394.75 € H.T.**
 - o Département : 10 000.00 €
 - o Région : 8 000.00 €
 - o Etat : 63 600.00 €
 - o Leader : 115 000.00 €
 - o Autofinancement : 88 794.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Vote Pour : 14/14

2) Dispositif Centre Bourg Saint Come : Validation du Contrat Cadre 2022-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations N°CP2016-DEC/11.20 et N°CP/20176MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 16 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées- Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centre Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

Vu la présentation du contrat Centre Bourg de St Come réalisé le 2.11.2020 au COPIL,

Dans le cadre de sa politique de Centre bourg, la Région Occitanie Accompagne spécifiquement les villes et villages répondant à certains critères dont celui de « pole de service » ou encore de « ville centre de bassin rural », figurant sur la liste de la Région et lorsqu'ils s'insèrent dans une démarche globale de stratégie de développement, de politique d'accueil, d'embellissement, d'attractivité...

La démarche inclut plusieurs étapes dont une pré candidature qui fixe les premières orientations, suivi après validation par la Région d'un diagnostic avec plan d'actions (chiffré et pluriannuel). Le diagnostic, les enjeux et le plan d'actions constituent le Contrat Cadre qui a pour but d'organiser autour du projet global de la commune, la mise en œuvre du partenariat entre la Région, l'Etat, le Département de l'Aveyron, les communes concernées, la Communauté d la Communes, le PETR du Haut Rouergue, le PNR de l'Aubrac. Les Contrats Cadre des communes d'Estaing et de St Come accompagnés dans leur réalisation respectivement par le PNR et le PETR doivent faire l'objet d'une validation par l'intercommunalité.

Le contenu des opérations du contrat procède d'une logique de politique d'attractivité de la commune, défendue par l'intercommunalité, puisqu'elle-même a porté, porte ou portera des projets sur ces communes afin de répondre à des enjeux de cadre de vie, d'attractivité et de services à la population. Les opérations de ces contrats feront ensuite, au fur à mesure de l'échelonnement de la mise en œuvre, l'objet d'analyses financière et d'opportunité puis d'inscription dans les plan d'investissement de la communauté lorsque sa maîtrise d'ouvrage sera appelée.

Le conseil municipal à l'unanimité **VALIDE** le contrat cadre Bourg Centre de la Commune de Saint Come et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet.

Vote Pour : 14

3) Avenant MO 3ème étage du château

Monsieur le Maire rappelle que le Maître d'œuvre PRONAO S dispose d'un marché initial pour la restauration et l'aménagement de l'ancien château de Castelnaud. Il est chargé d'une mission de base avec visa des études d'exécution. Conformément au CCAP, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre en phases études est arrêté à l'issue des études d'avant-projet définitif. L'avenant n°3 a pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et le montant définitif du forfait de rémunération du Maître d'œuvre car la Commune a le souhait de poursuivre la restauration de la Mairie par une nouvelle tranche de travaux concernant l'aménagement intérieur du 3^{ème} étage et l'installation d'un chauffage par géothermie. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux et le plan de financement ont été validés en conseil municipal le 20 janvier 2022. Le Maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel de travaux de 460 200 € HT. Son taux de rémunération est de 10% ce qui correspond à un forfait définitif de 46 020 € HT. La mission comprend Etudes d'Avant-Projet (AVP), Etude de projet (PRO/DCE), Assistance à la passation des contrats de travaux, Visa des études d'exécution, Direction de l'exécution des contrats de travaux, Assistance aux opérations de réception, Dossier des ouvrages exécutés.

Le conseil municipal à la majorité, **VALIDE** l'avenant N° 3 de Pronaos, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet.

Vote Pour : 13 - Abstention : 1

4) Aménagement de la Tour de l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Point Info Tourisme est ouvert de Juin à Octobre tous les ans. Ce point Info était, les années précédentes, dans une salle du Château. Depuis les aménagements du bâtiment et afin de pouvoir maintenir le Point Info Tourisme il est nécessaire de trouver un espace pour accueillir les touristes. Afin d'optimiser le bâtiment du château il faudrait aménager la Tour à côté de la Halte des Pèlerins. Le coût des travaux s'élèveraient à 80 000 € H.T. Une proposition du Maître d'œuvre Pronaos serait de 10 000€. Cette estimation sera fixée définitivement par avenant en phase AVP définitif.

Le conseil municipal à l'unanimité, **VALIDE** la proposition du Maître d'œuvre, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet.

Vote Pour : 14/14

5) Règlement et Charte des bénévoles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Médiathèque est en régie directe et que suite à des modifications de fonctionnement il convient de modifier les documents afférents à la Médiathèque. Monsieur le Maire donne lecture de la Charte des bénévoles et du Règlement intérieur de la Médiathèque. Il propose d'adopter ces deux nouveaux documents et d'annuler tous les documents déposés en préfecture sous le numéro 61-2021 délibérés lors de la séance du 30 Août 2021.

Le conseil municipal à la majorité **VALIDE** le nouveau Règlement Intérieur et la Charte des Bénévoles présentés ce jour, **ANNULE tous** les documents déposés sous le numéro 61-2021 en préfecture.

Vote Pour : 13 - Abstention : 1

6) Subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire rappelle que les associations communales ont sollicités des subventions pour 2022. Suite à l'analyse des demandes, le groupe de travail il propose l'octroi des subventions 2022 comme suit :

- Anciens Combattants : 100.00 €

- Associations des Parents d'élève privée : 2 862.00 €
- Associations des Parents d'élève privée : 2 862.00 €
- Club Gymnastique : 300.00 €
- Club de Pétanque : 500.00 € +1 500.00 € subvention exceptionnelle 2022 = 2 000.00 €
- Club de Randonnés : 400.00 €
- Club Informatique : 300.00 €
- Comité des Fêtes : 2 000.00 €
- Les Clapotis d'Olt : 300.00 €
- Lo Bourreï d'Olt : 700.00 €
- Moto Nature d'Olt : 400.00 €
- Pradipika Aveyron : 300.00 €
- Sauvegarde du Vieux St-Côme : 200.00 €
- Sport Quilles : 800.00 €
- Ecole Publique Jean Monnet : Subvention exceptionnelle de 125.00 € (25€ x 5 élèves St Cômôis en classe d'Occitan pour le voyage scolaire

Le conseil municipal à l'unanimité, **VALIDE** les subventions présentées ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les sommes correspondantes à chaque association.

Vote Pour : 14/14

7) Achat de la parcelle AS 721

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension des bâtiments techniques routes des Ginestes. La sortie de ce bâtiment est dangereuse car elle débouche sur une route départementale très fréquentée et en sortie de virage.

Monsieur le Maire a profité de cette extension pour rencontrer les propriétaires de la parcelle jouxtant celle de la commune afin de modifier l'accès et de rendre cette sortie moins dangereuse.

Le propriétaire Monsieur et Madame Capelle propose de vendre cette parcelle de 591m² au prix de 600 €.

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE D'ACQUERIR la parcelle de Monsieur et Madame Capelle n° AS 721 route des Ginestes au prix de 600 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cet achat.

Vote Pour : 14/14

8) Attribution du marché de réfection des sources de Guzoutou

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au lancement de la consultation des entreprises pour la réfection des sources de Guzoutou sur les journaux d'annonces légales et sur la plateforme de dématérialisation des actes, 12 entreprises ont retirés le marché. Seule l'entreprise SERVANT à répondu à l'offre. Sa candidature est retenue car elle est conforme et correspond au prix estimé des travaux par le Maître d'œuvre. Suite à l'analyse de l'offre, l'entreprise SERVANT propose de réaliser les travaux pour un montant de 164 210.00€ HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise SERVANT pour réaliser les travaux au prix de 164 210.00 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce marché.

Vote Pour : 13 - Abstention : 1

9) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau -2021

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en

autre, être saisi par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote Pour : 14/14

10) Convention approvisionnement de l'eau – Gasq Michel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de 1954 entre la Commune de St Côme et Monsieur Gasc a été signée. Elle mentionne que Monsieur Gasc autorise le passage de la conduite sur ces terres et qu'il renonce à tous les droits aux eaux de Guzoutou et à toutes réclamations au sujet des travaux d'adduction d'eau du centre bourg de St Côme. En contrepartie la commune réalise et ou finance le branchement desservant le bâtiment de Mr Gasc. De plus l'abonnement de M. Gasc se fera aux conditions que la commune stipulera pour les abonnées mais la première tranche d'utilisation forfaitaire sera gratuite. Monsieur Gasc a droit à 1m³ d'eau gratuite par jours soit 30 m³ par mois, soit 360m³ d'eau gratuite. Du fait des travaux de Guzoutou, le branchement de Monsieur Gasc a dû être modifié pour bénéficier d'un compteur mis en place par Le SMAEP Montbazens Rignac (qui gère l'eau de la commune de Lassouts). Ainsi un branchement de compteur et une consommation de 130 m³ a été facturé à Monsieur Gasc. Le Syndicat refuse de mettre la facture au nom de la commune. Ainsi et vu la convention il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour payer les factures de Monsieur Gasc à hauteur de 360m³ d'eau par an et le branchement du compteur. Monsieur Gasc devant payer l'abonnement d'eau conformément à la convention, Monsieur le Maire propose de facturer à Monsieur Gasc un abonnement de 82.50 € par an (tarif applicable de la commune).

Après présentation de cette convention, le conseil municipal :

- **ACCEPTe** de payer le cout du branchement d'eau de Monsieur Gasc Michel,
- **ACCEPTe** de payer la consommation d'eau de Monsieur Gasc Michel à hauteur de 360m³ d'eau par an,
- **DECIDE** de solliciter simplement un abonnement de 82.50 € par an à Monsieur Gasc Michel

Vote Pour : 14/14

Questions diverses

ENEDIS:

ENEDIS a décidé d'enfouir, à sa charge, les réseaux sur la Commune de St Côme.

RD entre NETTO et entrée Commune :

Monsieur le Maire va relancer le Département pour obtenir un 70km/h sur ce tronçon. Il insiste sur le fait que les automobilistes passent de 90km/h à 50km/h.

Petits travaux routiers :

- Monsieur le Maire indique qu'il faudra refaire la résine du passage piéton de Netto.
- Le Département va reprendre la RD de Flaujac à Malet. Attention aucun travaux ne pourra être réalisé sur la RD pendant 3 ans après les travaux.

ADRESSAGE :

Les devis ont été demandés. SIGNAUD GIRAUD est le mieux disant. La commande est en cours pour les plaques et panneaux de rues.

DROIT DE PLACE :

La commune a transmis un courrier avec une convention et une charte pour le droit de place. Monsieur le Maire va maintenant passer boutique par boutique pour régler les problèmes. IL doit se rendre chez Antipasti, Mr Blanguernon et Francis Revel etc...

OPERATION FLEURISSEMENT:

L'opération fleurissement est lancée. Les St Cômtois peuvent aller chercher des rosiers chez Vayssade « Les Serres de Boralde ». La commune prend en charge 50 % du prix des rosiers achetés par les administrés et feront les trous dans l'enrobé si besoin devant leur habitation.

HLM Avenue d'Espalion:

Aveyron Habitat a choisi l'architecte pour les nouveaux HLM.

DATE A VENIR :

- 1- Don du sang,
- 2- 8 Mai Commémoration
- 3- Fête des mères 28 mai
- 4- Audit des Plus beaux villages de France,
- 5- Résidence d'artistes YUNI,
- 6- 24-06-2022 à 17h – Inauguration Médiathèque, Plateau de Sport
- 7- Distribution des sacs jaunes,
- 8- Accueil d'une stagiaire BTS Managériale.

La séance est levée à 22H44.

Madame GAULTIER	Madame GUIRAL	Madame HIBERT
Madame LAYRAC	Madame MANDOCE	Madame PRIVAT
Madame TIERRET	Monsieur AUGUY	Monsieur DELAGNES
Monsieur GIRARDIN	Monsieur HORVILLE	Monsieur POUJOL
Monsieur SCHEUER	Monsieur SOLLADIE	Monsieur VALETTE